

La CCAM vous équipe d'une carte d'accès aux déchetteries

La communauté de communes vient d'adresser aux foyers du territoire une carte d'accès aux déchetteries de Guénange et Kœnigsmacker. Depuis le 1^{er} janvier, ce sésame est indispensable mais quelles en sont les vertus ? Éléments de réponses avec les services de la CCAM.

C. F. - Hier à 11:07 | mis à jour hier à 11:13 - Temps de lecture : 2 min



L'Arc mosellan est une des dernières collectivités du Nord mosellan à réglementer l'accès aux déchetteries.

Les déchetteries de Guénange et Kœnigsmacker ont longtemps ouvert leurs portes grandes ouvertes, sans justificatif de domiciliation. N'importe qui pouvait venir y déposer (presque) n'importe quoi, ce qui a amené son lot d'abus et a logiquement alourdi la facture de traitement des déchets de la communauté de communes. Autrement dit, les contribuables de l'Arc mosellan réglait la note pour tout un ensemble d'utilisateurs, ce qui n'a pas de sens alors que la tarification incitative doit justement encourager les uns et les autres à des efforts.

Une carte personnalisée

Courant décembre, la com' com' a adressé aux habitants un courrier explicatif ainsi qu'une carte d'accès personnalisée. Celle-ci est à présenter à la borne installée à l'entrée des déchetteries de Guénange et Kœnigsmacker afin que la barrière se lève. Cette mesure est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Il y a une exception concernant la déchetterie

d'Aboncourt, qui reste ouverte aux usagers sans justificatif, ni carte, ni badge.

Des permanences à Guénange

Les habitants du quartier République à Guénange n'ont pas été destinataires de la petite carte. Ils devront la retirer lors de permanences tenues dans les locaux de Batigère Habitat (3 A boulevard de la Division-Leclerc) chaque mardi, de 9 h à 11 h 30 à compter du 9 janvier.

Mais encore...

Autre nouveauté : la CCAM permet aussi aux habitants de suivre le rythme de levée de leurs ordures résiduelles. Un portail internet a été ouvert ; là encore chacun y accède en renseignant un code d'activation reçu par courrier.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau mode de collecte, les efforts des uns et des autres sont encourageants : en quelques mois, la part des déchets destinés à l'enfouissement a diminué de 15 %.